DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

MAIRIE DE MOUSTÉRU
2, RUE DE LA MAIRIE
22200

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212201560-20260306-AFF_RESULTA2025-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le six du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric Le Meur, Maire.

Présents : Frédéric Le Meur, Hervé Jézéquel, Sandrine Tanguy, Éric Le Bonniec, Magalie Le Merrer, Yannick Hocquigny, Cyril Thomas, Enora Hillion, Daniel Le Gac, Gérard Le Merrer, Christian Hervé, Véronique Tréhiou, Christophe Thomas, Marie Pernot.

Absents :

Secrétaire de séance : Yannick Hocquigny

Délibération n° 2026/03

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Le Maire propose au Conseil Municipal les affectations suivantes :

1- Budget communal

- **Résultat de fonctionnement** :

Résultat de l'exercice 2025 : 101 377,90 €
Résultat reporté 2024 : 0,00 €
Le résultat à affecter est de ***101 377,90 €***

- **Résultat d'investissement :**

Résultat de l'exercice 2025 : 243 135,97 €
Résultat reporté 2024 : - 329 282,92 €
Résultat cumulé d'investissement : - 86 146,95 €
Solde des restes à réaliser : 17 850,00 €
Le résultat est de ***– 68 296,95 €***

- **Affectation des résultats :**

En investissement, R 1068 : 68 296,95 €
En report de fonctionnement, R 002 : 33 080,95 €

Constatant l'excédent de fonctionnement de 101 377,90 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter 68 296,95 € en investissement à l'article R 1068 afin de combler le besoin de financement et de reporter en recette de fonctionnement l'excédent de 33 080,95 €.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212201560-20260306-AFF_RESULTA2025-DE

2- Budget du lotissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents l'affectation suivante :

- **Résultat de fonctionnement** :

Résultat de l'exercice 2025 : - 16 709,62 €
Résultat reporté 2024 : 30 724,56 €
Le résultat à affecter est de ***14 014,94 €***

- **Résultat d'investissement :**

Résultat de l'exercice 2025 : 13 368,54 €
Résultat reporté 2024 : - 31 108,22 €
Le résultat à affecter est de ***– 17 739,68 €***

- **Affectation du résultat :**

En report de fonctionnement, R 002 : 14 014,94 €

Pour extrait conforme

Le Maire
Frédéric Le Meur

